

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00265
Numéro SIREN : 817 666 191
Nom ou dénomination : NUMBER ONE

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 23142

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019	
				23142	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 200-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société NUMBER ONE S.A.S.U.			52 ROUTE DE SAINT LEU		
SIRET	8 1 7 6 6 6 1 9 1 0 0 0 1 7			93430 VILLETANEUSE	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A A U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	BOULANGERIE INDUSTRIELLE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Débit	
		Bénéfice imposable à 15%	2 567		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sixies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sixies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-90)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom NIF	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID	
Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1734 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
PRO-EXPERTISE 34 AVENUE PIERRE SEMARD 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE Tél: 01 34 19 67 26					
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	Lieu VILLETANEUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Qualité et nom du signataire:	Président
				Signature	BILDIRICI Lutfive

Bilan certifié conforme

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités, * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
Mme BILDIRICI Lutfiye Présidente 2 Rue Henri D 95410 GROBLAY	100	2018					
M EKINCI Abdulcabbar 34 Rue Danielle Casanova Bât C 93700 DRANCY		2018					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	6 744	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 302.59 du
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société NUMBER ONE S.A.S.U. Néant *

Adresse de l'entreprise 52 ROUTE DE SAINT LEU 93430 VILLETANEUSE

Numéro SIRET * 8 1 7 6 6 6 1 9 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
 ACTIF IMMOBILISE
 STOCKS
 ACTIF CIRCULANT
 CAPITAUX PROPRES
 DETTES (4)
 RENVOIS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014	1 200	016	800	400	800	
	Immobilisations corporelles *	028	25 508	030	6 230	19 278	22 780	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	26 708	048	7 030	19 678	23 580	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	8 523	052		8 523	6 490	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	6 211	070		6 211	1 623
		Autres * (3)	072	7 880	074		7 880	9 634
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	3 890	086		3 890	6 171	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	26 504	098	26 504	23 917	
		Total général (I+II)	110	53 212	112	7 030	46 182	47 498
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
Capital social ou individuel *				120	1 000	1 000		
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126	100			
Réserves réglementées *				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
Report à nouveau				134	4 275	2 361		
Résultat de l'exercice				136	2 587	2 014		
Provisions réglementées				140				
Total I				142	7 962	5 375		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
Emprunts et dettes assimilées				156	1 000	1 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	29 534	31 663		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	4 038	9 460		
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	38 220	42 123		
Total général (I + II + III)				180	46 182	47 498		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaires obligatoires, article 208, 209 et 210 de l'Annexe I du Code Général de l'Impôt		Designation de l'entreprise		Société NUMBER ONE S.A.S.U.		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	11 427		87 278	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	76 478			
			services *	217		218				
		Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230	1		87	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	87 905		87 366
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
		Variation de stock (marchandises) *					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	30 326		37 024	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	(2 033)		(4 500)	
Autres charges externes * :		dont crédit bail :								
		mobilier	immobilier			242	43 487		39 943	
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *		243	1 776	244	1 920		945	
Rémunérations du personnel *						250	6 620		7 799	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	741		766	
Dotations aux amortissements *						254	3 902		3 115	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0		1		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
	Total des charges d'exploitation (II)								264	84 963
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 942		2 273	
Produits financiers (III)						280				
Produits exceptionnels (IV)						290	30			
Charges financières (V)						294				
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300					
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306	385	259	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	2 587		2 014	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 587	314		
Régime de calcul des impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	385		
	Divers *	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)						249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Deductions	Entreprise nouvelle (44.420)	986		Zone franche urbaine (44.420 et 44.420 A)	987				
Reprise d'entreprises en difficulté (44.420)		981		Jeune entreprise innovante (44.420 A)	989					
Droit ZFA (44.420 quinquies)		345		Investissements outre-mer	344					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655						
Zones réservoirs de la défense et militaires				127						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)				991						
Crédits due au report en arrière du déficit				346						
Zones de réhabilitation urbaine et rurales				138				342		
Pertes de compensation ne bénéficiant pas de l'abattement				990						
Bassins d'emploi à dynamiser (BUD) (art. 44 quinquies)				992				350		
Total des déductions									405	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	2 567	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	2 567	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS ET CHARGES ANTÉRIEURS

Régime de calcul des impôts

Deductions

Déficits

Formulaire obligatoire - article 102 Doper:
A vis du Code Général des Impôts:Désignation de l'entreprise : Société NUMBER ONE S.A.S.U.Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 200	412		414		416	1 200		1 200
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 549	442		444		446	8 549		8 549
	Installations générales agencements divers	450	16 959	452		454		456	16 959		16 959
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
	TOTAL		490	26 708	492		494		496	26 708	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	4 00	502	4 00	504		506	8 00		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 36	532	1 710	534		536	2 646		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 792	542	1 792	544		546	3 584		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	3 128	572	3 902	574		576	7 030		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	2	3	4	Court terme *	Long terme					
					5	19 % (6)	15 % ou 12,5 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire - article 102 5°
A du Code Général des ImpôtsDésignation de l'entreprise : Société NUMBER ONE S.A.S.U.Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers de : PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			4	835
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			6	207
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	390				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société NUMBER ONE S.A.S.U.				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	87 904	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
				TOTAL 1	106	
					87 904	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111	2 033	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Retretées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
				TOTAL 2	144	
					2 034	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	42 938	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	17 675	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	13 200	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
				TOTAL 3	152	
					73 813	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	16 126
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	29 326	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	87 904	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018	
Date de cessation				186		
<small> (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 145 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 124. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs. </small>						

Cristal Group

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8 N° SIRET 8 1 7 6 6 6 1 9 1 0 0 0 1 7
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société NUMBER ONE S.A.S.U.
 ADRESSE (voie) 52 ROUTE DE SAINT LEU
 CODE POSTAL 93430 VILLE VILLETANEUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique BILDIRICI Prénom(s) Lutfiye

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 150187 N° Département 75 Commune Paris Pays

Adresse : N° 2 Voie Rue Henri Dunant

Code postal 95410 Commune GROSLAY Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		400		800	400	50.00
20100000 Frais d'établissement		1 200		1 200		
28010000 Frais d'établissement		800		400	400	100.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		19 278		22 780	3 502	15.37
21540000 Matériel industriel		8 549		8 549		
21810000 Install générales, agencements		16 959		16 959		
28154000 AMORT MATERIELS INDUSTRIE		2 646		936	1 710	182.69
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES		3 584		1 792	1 792	100.00
TOTAL I		19 678		23 580	3 902	16.55
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		8 523		6 490	2 033	31.33
31100000 Matières (ou groupe) A		8 523		6 490	2 033	31.33
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		6 211		1 623	4 588	282.61
41100000 Clients		6 211		1 623	4 588	282.61
AUTRES CREANCES		7 880		9 634	1 754	18.20
40100000 Fournisseurs		500			500	
42100004 Rémun. EKINCI ABDULCABBAR				406	406	100.00
42100005 Rémun. MUHAMMAD QASIM				72	72	100.00
42100006 Rémun. KHALID HUSSAIN				24	24	100.00
43861000 TAXE APPRENTISSAGE & FORMATION		145			145	
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice		20		287	267	93.03
44562000 T.V.A. sur immobilisations				810	810	100.00
44566200 TVA AUTOLIQUIDATION				1 180	1 180	100.00
44566300 TVA S ACQUISITION CEE				173	173	100.00
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter		533			533	
44583000 Rembours tax sur CA demandé		6 682		6 682		
DISPONIBILITES		3 890		6 171	2 281	36.96
51200000 SOCIETE GENERALE		806		2 622	1 816	69.26
53000000 Caisse		3 084		3 549	465	13.10
TOTAL II		26 504		23 917	2 587	10.81
TOTAL GENERAL		46 182		47 498	1 316	2.77

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000		1 000		
10130000 Cap. souscrit appelé, versé		1 000		1 000		
RESERVE LEGALE		100			100	
10610000 Réserve légale		100			100	
REPORT A NOUVEAU		4 275		2 361	1 914	81.06
11000000 Report à nouveau(solde crédit)		4 275			4 275	
12000000 Résultat exercice (bénéfice)				2 361	2 361	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		2 587		2 014	573	28.45
TOTAL I		7 962		5 375	2 587	48.13
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 000		1 000		
51210000 Comptes en monnaie nationale		1 000		1 000		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		29 534		31 663	2 129	6.72
40100000 Fournisseurs		29 534		31 663	2 129	6.72
AUTRES DETTES		7 686		9 460	1 774	18.75
43100000 URSSAF		185		230	45	19.60
43730000 RETRAITE		3 145		2 569	577	22.44
43860000 Autres charges à payer		29		29		
44520000 T.V.A. due intracommunautaire				1 353	1 353	100.00
44566000 T.V.A. s autre bien et service				58	58	100.00
44571050 TVA collectée à 5,50 %				1 192	1 192	100.00
44860000 Charges à payer		288		144	144	100.65
45500000 Associés Comptes courants		4 038		3 886	153	3.93
TOTAL III		38 220		42 123	3 902	9.26
TOTAL GENERAL		46 182		47 498	1 316	2.77

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	11 427		87 278		75 852	86.91
70700000 Ventes de marchandises	11 427		87 278		75 852	86.91
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	76 478				76 478	
70100000 Ventes de produits finis	76 478				76 478	
AUTRES PRODUITS	1		87		86	98.91
75800000 Prodt divers gestion courante	1		2		2	61.85
79000000 Transferts de charges			85		85	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	87 905		87 366		540	0.62
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	30 326		37 024		6 698	18.09
60105500 MATIERES PREMIERES S.S	30 326		23 466		6 860	29.24
60120000 MATIERES PREMIERES 10%			36		36	100.00
60160000 ACHAT MATIERES AUTOLIQUIDATION			10 516		10 516	100.00
60260000 Emballages			3 008		3 008	100.00
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	2 033		4 500		2 467	54.82
60310000 Variation stocks matières	2 033		4 500		2 467	54.82
AUTRES CHARGES EXTERNES	43 487		39 943		3 544	8.87
60400000 Achats d'études et prestation	162				162	
60611000 Electricité	3 137				3 137	
60611200 EDF	83		5 082		4 999	98.36
60612000 FOURN.NON STOCK.(EAU)	423		417		6	1.33
60615000 FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA			1 165		1 165	100.00
60630000 Fournit entretien petit équipt	8 775		2 710		6 065	223.76
60640000 Fournitures administratives	32		25		7	27.46
61320000 Locations immobilières	13 200		14 400		1 200	8.33
61500000 Entretien et réparations	304				304	
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	814		3 035		2 221	73.19
61600000 Primes d'assurances	3 940		2 332		1 608	68.93
62260000 Honoraires	2 500		3 000		500	16.67
62270000 Frais d'actes et contentieux	48		43		5	11.32
62510100 CARBURANT	7 749		6 986		764	10.93
62512000 Péage	294		108		186	171.79
62570000 Réceptions (Restaurant)	1 294		39		1 254	NS
62600000 Frais postaux et de télécomm.			50		50	100.00
62610000 SFR	172				172	
62630000 Téléphone portable			30		30	100.00
62640000 Affranchissement	2				2	
62700000 Services bancaires et assimilé	559		520		39	7.50
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 920		945		975	103.22
63120000 Taxe d'apprentissage	52		117		65	55.78
63330000 Format Professionnelle continu	93		144		51	35.65
63511000 CFE	1 776		684		1 092	159.65
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 620		7 799		1 179	15.11
64100000 Remunérations du personnel	6 620		7 799		1 179	15.11

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES		741		766	25	3.24
64510000 Cotisations à l'URSSAF		209		256	47	18.49
64530000 Cotisation caisses de retraite		685		729	44	5.99
64540000 Cotisations aux ASSEDIC		252		326	75	22.87
64900000 CICE		405		546	141	25.82
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		3 902		3 115	787	25.26
68111000 Dot.amort Immob incorporelles				400	400	100.00
68112000 Dot. amort. Immob corporelles		3 502		2 715	787	28.99
68113000 Dot. amort. Immob Ag. cons. di		400			400	
AUTRES CHARGES		0		1	1	98.53
65800000 Chge diverse gestion courante		0		1	1	98.53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		84 963		85 093	129	0.15
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		2 942		2 273	669	29.43
PRODUITS EXCEPTIONNELS		30			30	
77000000 Produits exceptionnels		30			30	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		385		259	126	48.65
69510000 Impôts dus en France		385		259	126	48.65
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		2 587		2 014	573	28.45

NUMBER ONE

*Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros*

Siège social : 52 route de Saint Leu

93430 VILLETANEUSE

817 666 191 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 19/06/2019

L'an **Deux mille dix-neuf**, et le **dix-neuf juin**, à **Quatorze Heure**, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame BILDIRICI Lutfiye née le 15/01/1987 à Paris, associé unique

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions sur les 100 parts composant le capital social.

Madame BILDIRICI Lutfiye préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018**
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre

du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** lesquels font apparaître un bénéfice de **2 587 Euros**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **2 587 euros** de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - à la réserve légale : | 0 Euros |
| - aux autres réserves : | 0 Euros |
| - en autres répartitions : | 0 Euros |
| - en report à nouveau : | 2 587 Euros |
| - en dividendes : | 0 Euros |

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	4 275.00	Euros
- Situation nette	:	7 962.00	Euros

TROISIEME RESOLUTIONS

L'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué la somme de 0 € correspondant aux dividendes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 0 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16H00Heure.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente

